



OBJET : Report - Demande de dérogations mineure

AVIS PUBLIC
Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

Avis public est par la présente donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité, à l'effet que les membres du conseil ont reporté le point en lien avec une demande de dérogation mineure visant l'immeuble situé au 51, rue Christine lors de la séance du mardi 14 janvier 2025.

Un avis public conforme à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* a été publié le 19 décembre 2024 et aucun intéressé ne s'est présenté pour se faire entendre en lien avec cette demande de dérogation mineure lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2025.

Tel qu'adopté par la résolution 2025-01-1801, la demande de dérogation mineure suivante serait traitée à la séance ordinaire du 4 février 2025, débutant à 19 h 30 :

Lot numéro 2 742 745 du cadastre du Québec (51, rue Christine)

Demande de Dany Caron, portant le numéro 2024-11-0016 et ayant pour objet, si la demande est accordée, de permettre l'implantation d'un garage ayant une superficie d'au plus 124.12 mètres carrés plutôt que 64.75 mètres carrés, le tout contrairement à l'article 5.4.2.1 f) du règlement de zonage numéro 003-2013.

TOUT INTÉRESSÉ POURRA SE FAIRE ENTENDRE PAR LE CONSEIL RELATIVEMENT À CES DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA, CE 21 JANVIER 2025

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Katherine Beaudoin, domiciliée à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-joint le 21 janvier 2025 sur le site Internet de la Municipalité, conformément au règlement 079-2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 janvier 2025.

Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière